

AUDITEUR INTERNE ENERGETIQUE "BATIMENTS"

CATEGORIE : B

Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Secteurs potentiellement concernés par la certification**

Tous les secteurs peuvent être concernés

Code(s) NAF : —

Code(s) NSF : **227**

Code(s) ROME : **F1103**

Formacode : —

Date de création de la certification : **01/01/2015**

Mots clés : **THERMIQUE**, **BATIMENT**, **ENERGIE**, **AUDIT**

Identification

Identifiant : **912**

Version du : **26/06/2015**

Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **NORMES NF EN 16247-1 ET NF EN 16247-3**

Non formalisé :

- **NORMES NF EN 16247-1 ET NF EN 16247-3**

Norme(s) associée(s) :

—

Descriptif

Objectifs de l'habilitation/certification

Mener avec méthode et qualité un audit énergétique d'un bâtiment selon les exigences de la nouvelle norme EN 16247-1 et 2

Identifier les autres nouveautés normatives attendues sur la performance énergétique des bâtiments (projet EN 15603 « Performance énergétique des bâtiments »)

Savoir interpréter ou réaliser un diagnostic de performance énergétique pour en déduire une priorité de travaux (ce cycle de formation vous permet en parallèle de la certification de personne auditeur énergie bâtiment, d'être certifié DPE sans et avec mention)

Identifier et mesurer les déperditions thermiques et être capable de proposer des solutions d'amélioration énergétique

Maîtriser les méthodes d'amélioration des performances énergétiques au niveau du bâti

Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- aucun

Descriptif général des compétences constituant la certification

Expertise dans le domaine de la maîtrise de l'énergie des bâtiments selon les exigences de la norme NF EN 16247-1 et 2

Public visé par la certification

Tous publics

Modalités générales

Une formation intégrant toutes les étapes clés du déroulé d'un audit énergétique du bâtiment selon les exigences des nouvelles normes EN 16247 parties 1 et 2

Liens avec le développement durable

niveau 1 : Certifications et métiers qui internalisent le développement durable. Les activités et compétences mobilisées mettent en oeuvre des matériaux et produits moins polluants

Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

Pour l'individu

Mener avec méthode et qualité un audit énergétique d'un bâtiment selon les exigences de la nouvelle norme EN 16247-1 et 2

Pour l'entité utilisatrice

Qualifier une personne de l'entreprise qui bénéficiera d'une légitimité accrue dans ses missions en satisfaisant les critères de compétences énoncées dans l'arrêté du 24 novembre 2014 relatif aux modalités d'application de l'audit énergétique prévu par le chapitre III du titre III du livre II du code de l'énergie,

Evaluation / certification

Pré-requis

Pour vous présenter à l'examen vous devez répondre aux pré-requis suivants :

Formation initiale et expérience professionnelle :

En fonction du niveau de votre diplôme, le nombre d'année(s) d'expérience professionnelle requis varie :

- Diplôme inférieur au niveau II: 5 ans d'expérience professionnelle
- Diplôme de niveau II: 3 ans d'expérience professionnelle
- Diplôme de niveau I: 2 ans d'expérience professionnelle

L'expérience professionnelle doit avoir été acquise dans le domaine de la maîtrise de l'énergie des bâtiments.

Formation à l'audit - obligatoire :

Dans les 3 années précédant la candidature, vous devez avoir suivi une formation aux exigences de l'audit énergétique prévues par les normes NF EN 16247-1 et NF EN 16247-2 d'une durée totale minimum de 35 heures.

Cette formation doit permettre au candidat de disposer des notions fondamentales :

- De la thermique appliquée au bâtiment,
- De l'enveloppe et de ses systèmes contribuant à l'efficacité énergétique du bâtiment,
- De la méthodologie de l'audit énergétique appliquée aux bâtiments.

Compétences évaluées

Notions fondamentales :

- de la thermique appliquée au bâtiment,
- de l'enveloppe et des systèmes contribuant à l'efficacité énergétique du bâtiment,
- et de la méthodologie d'audit énergétique appliquée aux bâtiments.

Centre(s) de passage/certification

- AFNOR Certification - 11 Rue Francis de Préssensé 93571 La Plaine Saint Denis Cedex

Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)

Pas de niveaux

La validité est Temporaire

3 ans

Possibilité de certification partielle : non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences

Plus d'informations

Statistiques

Les premières sessions de certification se sont déroulées début 2015. Nous n'avons pas de statistiques représentatives.

Autres sources d'information

—